

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° 272/93

← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

29 JUIN 1993.

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DELIT COMMISSION ROGATOIRE

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

CABANE DU GRAND PARPAILLON. commune la CONDAMINE-CWTELARD (04)

AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE

- OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

95307720
~~93307676~~
+ CREIL!

TEMOINS :

NUMÉRO D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1 Procès-verbal de synthèse
- 2 Procès-verbal d'audition de témoin :
- 3 Procès-verbal d'audition de témoin :
- 4 Plan de situation.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

- 1 M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence à.....DIGNE LES BAINS.
- 1 M. le Procureur de la République àDIGNE LES BAINS.
- 1 Général, Commandant la Région Aérienne Méditerranée à.....AIX.

1 AUX ARCHIVES GRPT

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

LE 29.7.93



9 AOÛT 1993
28/11

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

01 1

C.U. 04375 - PV 00272/93

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à quinze heures et Vingt minutes

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

PREAMBULE

"" Le 01 juillet 1993 à 14 heures se présente à notre unité Mr
Celui-ci nous signale avoir aperçu en compagnie de Mr un objet
volant qui n'ont pu identifier dans la vallée du PARPAILLON commune de la
CONDAMINE CHATELARD (04).

EXPOSE DES FAITS

"" Le 29 juin 1993 à 09 heures 05 minutes, Mr responsable O.N.F à
JAUSIERS (04) qui est accompagné de Mr , chef du service
départemental de l'O.N.F, aperçoit un objet volant non identifié. -----

"" L'engin est aperçu au niveau du "pont de Bérard" remontant A l'horizontale
la vallhe du "PARPAILLON" et disparaît avant la cabane du "grand Parpaillon" en
montant dans le ciel A la verticale. L'objet volant a pu être observé pendant
quatre à cinq minutes. Mr le décrit :

Il était de forme circulaire avec deux tubes en dessous, de couleur sombre
avec une partie claire. Il n'émettait aucun bruit, ne dégageait aucune fumée ou
trainée. Il se trouvait approximativement à 2700 M d'altitude et à 600 M du sol.

Un des témoins, Mr l'a suivi à l'aide des jumelles dans sa phase
verticale et l'a perdu de vue dans un nuage, un cirrus. nuage élevé se trouvant
à 10 000 M environ.

"" A noter que Messieurs et ont croisé deux militaires sur la
piste du PARPAILLON quelques minutes après leurs constatations. -----

ENQUETE

"" Entendu en pièce N°2, Mr nous déclare avoir aperçu le 29 juin 1993
dans le vallon du PARPAILLON un objet volant qu'il n'a pu identifier.
La direction de cet objet suit sensiblement un axe EST-OUEST dans sa phase
horizontale et un axe plein NORD lorsqu'il est monté A la verticale et a
disparu. (Voir plan de situation pièce N°04).

"" Conditions météo lors de l'observation :
- Température se situant entre 5° et 10° centigrade.
- Ciel clair mais présence de nuages hauts : cirrus.(altitude 10 000 M environ)
- Soleil apparent mais pas encore haut.

"" Forme et couleur de l'engin :
- Un objet de forme circulaire, diamètre approximatif de 5 A 6 mètres, de
L'enquêteur

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04.375 - PV 00272/93

01 2

couleur noire sous lequel pendaient 02 masses en forme de V renversé. Il était bombé sur le dessus, plat dessous, ne dégageait aucune fumée ou trainée.

"" Evaluation des tailles et distances :

- Altitude supposée de l'engin lors de son vol horizontal : 2700 mètres.
- Distance séparant l'engin du sol : 600 mètres environ.
- Altitude approximative lors de la disparition de l'engin dans sa phase verticale : 10 000 mètres.
- Distance séparant l'engin du lieu d'observation : 1000 mètres.
- La vitesse n'a pu être définie. l'engin paraissait plus rapide dans sa phase ascendante.

"" Effets ressentis :

- Auditifs : néant malgré la proximité de l'engin.

Entendu en pièce N°3, Mr nous déclare avoir aperçu en compagnie de Mr , un engin qu'il n'a pu identifier.

Sa déclaration corrobore celle de Mr tout en étant moins précise surtout sur l'évaluation des distances.

Mr nous décrit l'objet ayant une forme ovale de couleur sombre avec une partie plus claire et comportant deux tubes au dessous plutôt parallèles.

Nous avons pris contact avec les brigades avoisinantes et en particulier celles se trouvant dans la vallée du QUEYRAS (05) sans résultat.

Nous avons aussi interrogé la population de notre circonscription et en particulier les paysans et bergers sans résultat.

En ce qui concerne les deux militaires aperçus, il s'agit de l'officier commandant le RI de CLERMONT FERRAND et de son chauffeur en stage au C.I.E.C.M de JAUSTERS. Nous avons pris contact avec cet officier qui a reconnu être en manoeuvre le 29 juin 1993 avec son régiment dans la vallée du PARPAILLON. Il se souvient d'avoir croisé sur le chemin un véhicule de l'O.N.F. Ni lui, ni un de ses militaires n'ont aperçu un aéronef dans le ciel ce matin là.

A noter que ce régiment a manoeuvré toute la nuit du 28.06.93 et qu'il se trouvait en phase de récupération dans un bois à l'entrée de la vallée du PARPAILLON dans la matinée du 29.06.93.

Nous avons rencontré la présidente du club de modèles réduits de la CONDAMINE CHATELARD (04) qui nous a confirmés qu'aucune évolution de modèles réduits avait eu lieu dans la matinée du 29.06.93. à sa connaissance.

Nous nous sommes rendus sur les lieux de l'apparition de l'O.V.N.I et n'avons découvert aucun indice susceptible de nous aider sur cette enquête.

Mentionnons que Mr est très favorablement connu de nos services, responsable O.N.F sur le secteur de JAUSIERS. Mr , occupe un poste important au sein de l'O.N.F.

Ces deux personnes, par leur travail, connaissent bien la nature ainsi que les
L'enquêteur

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 04375 - PV 00272/93

01 3

phénomènes météorologiques. Il est peu probable qu'ils aient confondu cet objet avec un ballon sonde car ils en voient et en ramassent très régulièrement.

CLOTURE

"" Les déclarations de ces deux témoins au sujet de l'apparition d'un objet volant sont à prendre au sérieux. L'hypothèse d'un canular est à écarter. A noter que deux aendarmes de la brigade de (04) en novembre 90 (P.V 196/90) ont été témoins du passage dans le ciel de 06 objets lumineux au-dessus de l'arête du PARPAILLON.

Tout élément nouveau porté à notre connaissance fera l'objet d'un procès-verbal distinct.

"" Fait et clos à le 20.07.1993 à 17H00.

L'ENQUETEUR.

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02 1

C.U. 04375 - PV 00272/93

Nous soussigné : gendarme [redacted] à [redacted],
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

93307676

qui déclare le premier juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à quatorze heures et trente minutes: "-----

"" Je suis responsable O.N.F du Groupe Technique 01 à JAUSIERS 04850. -----

"" Le 29 Juin 1993 en compagnie de Mr [redacted]

[redacted] chef du service départemental ONF
en tournée de surveillance de travaux au lieu dit Cabane au Grand Parpailon,
commune de la CONDAMINE - CHATELARD (04), à 09h05 nous avons aperçu dans le ciel
un objet insolite. -----

"" En effet, nous trouvant à proximité du snack bar de Mr [redacted]
j'étais appuyé sur mon véhicule administratif lorsque mon regard s'est porté sur
la vallée du PARPAILLON en direction de la CONDAMINE CHATELARD. -----

J'ai constaté la présence [redacted] jet volant remontant cette dite vallée et se
dirigeant vers nous. Au premier regard, j'ai pensé à un hélicoptère transportant
des matériaux mais j'ai été surpris de ne pas entendre de bruit. -----

Muni de mes jumelles, j'ai observé cet objet qui se rapprochait de nous. Il
était de forme circulaire, d'un diamètre approximatif de 05 à 06 mètres, de
couleur noire sous lequel pendait 02 masses en forme de V renversé. N'étant plus
qu'à 1000 mètres environ de nous, je me suis aperçu qu'il était bombé sur le
dessus, plat sous le dessous, et toujours de couleur noire, n'émettant aucun
bruit et ne dégageant aucune fumée ou trainée. -----

À ce moment là, il s'est cabré, la forme bombée face à nous. est monté à la
verticale à priori à plus grande vitesse. -----

J'ai continué de l'observer en progression verticale à l'aide des jumelles. Mr
[redacted] lui aussi à l'aide des jumelles à constater le même phénomène. Nous
l'avons bien observé pendant 03 à 04 minutes jusqu'à sa disparition dans un
nuage. -----

Lorsque nous l'avons perdu des yeux, j'estime qu'il se trouvait à peu près à
10 000 mètres d'altitude, je suis formel car le nuage dans lequel il a disparu
était un cirrus. -----

Je tiens à préciser que lorsque j'ai aperçu l'engin celui-ci se trouvait au
niveau du pont du BERARD, il est venu vers nous à l'horizontale et avant la
cabane du GRAND PARPAILLON, il est monté à la verticale. -----

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

Compagnie :
BARCELONNETTE (04)
Unité :
BT JAUSIERS

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 04375 - PV 00272/93

02 2

Je peux estimer son vol horizontal à une altitude de 2700 M, l'engin se trouvait environ à 600 M du sol. A aucun moment, je ne l'ai vu touché celui-ci. -----

Avec l'aide d'une carte IGN au 1/50 000, j'ai pu estimer assez précisément son altitude car il volait plus bas que le sommet de la GRANDE COMBE situé à 2937 M et bien plus haut que la cabane du GRAND PARPAILLON dont l'altitude est d'environ 2060 M. -----

J'ajoute que le V renverse était semble-t-il toujours dans la même position quand l'engin est monté à la verticale, de plus le soleil s'est reflété sur la partie plate un court instant.

Après réflexion, nous en avons conclu que c'était un objet mystérieux. Ba— n'avons pu le comparer & un ballon sonde car nous en récupérons chaque année dans la forêt.

Au moment de l'apparition de cet engin, nous avions le soleil face à nous, le ciel était bien dégagé mis à part un cirrus en forme de filament. la température se situait entre 5° et 10° centigrades. il n'y avait pas de vent. -----

A toutes fins utiles, je signale qu'un véhicule de l'armée (peugeot 4X4) se trouvait à l'entrée du pont du PARPAILLON. Un officier, grade capitaine, se dirigeait à pied dans notre direction. -----

A ce moment, nous sommes remontés dans notre véhicule pour repartir par le pont du PARPAILLON via la CONDAMINE. De ce fait, nous avons croisé ce capitaine qui a repris son 4X4 et nous a suivi jusqu'au pont du BERARD ou l'attendait un soldat. Nous n'avons pas osé leur adresser la parole et leur demander s'ils avaient été témoins de ce phénomène.

A [redacted], le premier juillet mil neuf cent quatre vingt treize, A 15h30. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations.

L'encubteur



PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 04375 - PV 00272/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

Nous soussigné : gendarme [redacted] idence [redacted],
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie...

Rapportons les opérations suivantes :

NOUS-trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

93307676

qui déclare le neuf juillet mil neuf cent quatre vingt treize
à neuf heures et trente minutes:"-----

"" Il est exact que le 29 juin 1993 vers 09H00 en compagnie de Mr [redacted], en
tournée de surveillance de travaux au lieu dit Cabane du Grand Parpaillon,
commune de la Condamine Chatelard (04), j'ai aperçu un objet volant que je n'ai
pu identifier. -----

Nous étions près du bar de Mr [redacted], l'objet s'est dirigé vers nous. Je ne peux
vous indiquer à quelle distance il se trouvait de nous ou du sol. -----

Il est vrai que je n'ai entendu aucun bruit, ni vu de fumée ou de trainée. Il se
présentait à l'oeil nu sous la forme d'une tache sombre. Je ne peux vous
indiquer sa grosseur, simplement je suis sur qu'il faisait plus d'un mètre de
diamètre. -----

Je l'ai observé pendant quatre à cinq minutes, tantôt à l'oeil nu ou à l'aide
des jumelles. -----

Avec l'aide des jumelles, il apparaissait sous une forme ovale avec deux tubes
en dessous plutôt parallèles. Il était de couleur sombre mais malgré tout j'ai
remarqué une tache claire. Je ne pense pas que c'était un reflet mais plutôt une
partie plus claire de l'engin. -----
A noter que cette partie plus claire m'est apparue lorsque l'engin est monté à
la verticale. -----

Cet objet a évolué devant nos yeux entre le pont du Bérard et la cabane du Grand
Parpaillon. C'est Mr [redacted] qui l'a aperçu le premier. -----
Même lorsqu'il s'est rapproché, je n'ai pu évaluer son altitude, ni sa distance
par rapport à nous ou du sol. -----

Je ne peux vous fournir plus de renseignements car lorsque l'engin a brusquement
changé de direction et s'est élevé à la verticale Mr [redacted] l'a observé plus
longtemps que moi à l'aide des jumelles. -----

En ce qui me concerne, je l'ai perdu des yeux rapidement. -----

J'ai eu l'impression que sa montée verticale était bien plus rapide que son
déplacement à l'horizontale. -----

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur
[redacted]

Compagnie :
BARCELONNETTE (04)
Unité :
BT JAUSIERS

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 04375 - PV 00272/93

03 2

Après réflexion, on n'a pu identifier cet objet. On a pensé à un ballon sonde sans trop y croire du fait de ses différences notables. -----

Effectivement, nous avons croisé deux militaires sans leur adresser la parole. -

A , le neuf juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 10H05.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur
a signé au carnet de déclarations

- PLAN DE SITUATION -
(carte I.G.N au 1/50.000)

 Lieu de l'observation

 Zone dans laquelle l'engin a évolué,

 Distance approximative effectuée, sur le plan horizontal par l'OVNI sous les yeux des témoins.

 Lieu approximatif où l'engin s'est élevé à la verticale.



